

Réf: Dossier 425117

Avis de constitution

SOCIETE « KELENDIA »

Siège Abidjan Cocody Angré 8 ème tranche non loin
du pont Soro, Lot 400, Ilot 28

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/06/2025, et enregistrés au CEPICI le 02/07/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KELENDIA »

Objet : La société a pour objet en CÔTE D'IVOIRE et à l'ETRANGER :

- Production et valorisateur agricole
- Plateforme agritech digital
- Marché et commercialisation intelligente
- Formation.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce. la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Angré 8 ème tranche non loin du pont Soro, Lot 400, Ilot 28

Dirigeant(s) M BAH I AGUI JEAN LUC (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-07761 du 08/08/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°47555/GTCA/RC/2025 du 08/08/2025

